

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision: 25.02.2026

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Code du produit: 1108569

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

913 Bremsenpaste +200ml HT1

UFI: SG1A-E0W9-D00V-QN0V

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société:	TUNAP GmbH & Co. KG	
Rue:	Bürgermeister-Seidl-Str. 2	
Lieu:	D-82515 Wolfratshausen	
Téléphone:	+ 49 (0) 8171/1600 - 0	Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40
E-mail:	sdb@tunap.com	
Internet:	www.tunap.com	

Fournisseur

Société:	TUNAP Benelux	
Rue:	Oeverstraat 23	
Lieu:	B-9160 Lokeren	
Téléphone:	0032 9 326 76 00	Téléfax: 0032 9 326 760 7
E-mail:	sdb@tunap.com	
Internet:	www.tunap.nl	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: antigif centrum, centre antipoisons: 070 245 245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aerosol 3; H229

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention	Attention
d'avertissement:	

Mentions de danger

H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
EUH208	Contient acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 2 de 15

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans aux prescriptions légales.

Étiquetage particulier

Contient < 1 % en masse de composants inflammables.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68584-23-6	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium			3 - < 5 %
	271-529-4		01-2119492627-25	
	Skin Sens. 1B; H317			
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium			1 - < 3 %
	274-263-7		01-2119492616-28	
	Skin Sens. 1B; H317			
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium			1 - < 3 %
	263-093-9		01-2119488992-18	
	Skin Sens. 1B; H317			
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène			0,1 - < 1 %
	270-128-1		01-2119491299-23	
	Repr. 2, Aquatic Chronic 3; H361f H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
68584-23-6	271-529-4	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	3 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100		
70024-69-0	274-263-7	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	1 - < 3 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 4000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 16000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100		
61789-86-4	263-093-9	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium	1 - < 3 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 16000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100		
68411-46-1	270-128-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	0,1 - < 1 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 3 de 15

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigüe,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de combustion dangereux; Produits de pyrolyse, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Pour les secouristes

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 4 de 15

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Préventions des incendies et explosion

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 5 de 15

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
13463-67-7	Titane (dioxyde de)	-	10		8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	1,03 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,513 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	1,03 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,513 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,6 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,08 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,14 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 6 de 15

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	
Milieu environnemental		Valeur
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	
Eau douce		1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		226000000 mg/kg
Sédiment marin		226000000 mg/kg
Intoxication secondaire		16,667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		271000000 mg/kg
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium	
Eau douce		1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		226000000 mg/kg
Sédiment marin		226000000 mg/kg
Intoxication secondaire		16,667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		271000000 mg/kg
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	
Eau douce		0,034 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,51 mg/l
Eau de mer		0,003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,446 mg/kg
Sédiment marin		0,045 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		1,76 mg/kg

Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)

Urine (U)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

EN 166

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 7 de 15

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min

Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm

EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:

Couleur: bleu

Odeur: caractéristique

Point de fusion/point de congélation:

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé

Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé

Point d'éclair:

> 200 °C

Température d'auto-inflammation:

non déterminé

Température de décomposition:

non déterminé

pH-Valeur (à 20 °C):

non déterminé DIN 19268

Viscosité cinématique:

non déterminé

Hydrosolubilité:

facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité:

1,2 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative:

non déterminé

Caractéristiques des particules:

non applicable

Testé selon la méthode**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 8 de 15

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Information supplémentaire

Densité relative, Couleur, Odeur, Viscosité, pH.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 9 de 15

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68584-23-6	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium				
	orale	DL50 > 16000 mg/kg	Rat	Study report (1981)	other: Section 772 .112-21 CFR 40
	cutanée	DL50 > 4000 mg/kg	Lapin	Study report (1986)	other: 40 CFR, Section 163.81-2, Federal
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium				
	orale	DL50 > 16000 mg/kg	Rat	Study report (1981)	other: Section 772 .112-21 CFR 40
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1981)	OECD Guideline 402
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 10 de 15

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Référence à d'autres rubriques: 2.1, 4.2.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68584-23-6	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	96 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h	Daphnia magna	
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10000	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 10000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1994)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	Study report (1993)
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 10000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (1994)
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	Study report (1988)
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2006)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	51 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2004)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 11 de 15

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	18,05
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium	> 4,46
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	> 6

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	411	Cyprinus carpio	Study report (2000)

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 12 de 15

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1950
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	AÉROSOLS
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.2
Code de classement:	5A
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	3
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1950
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	AÉROSOLS
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.2
Code de classement:	5A
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1950
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	AEROSOLS
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2.2
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.2
Dispositions spéciales:	63 190 277 327 344 381 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1950
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	AEROSOLS, NON-FLAMMABLE
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2.2
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.2
Dispositions spéciales:	A98 A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 13 de 15

Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR	Non
L'ENVIRONNEMENT:	
Marine polluant:	no

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles:	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures:	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)
---	---

Information supplémentaire

Directive aérosol (75/324/CEE).

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
----------------------	--

Classe risque aquatique (D):	1 - présente un faible danger pour l'eau
------------------------------	--

Résorption cutanée/sensibilisation:	Provoque des réactions hypersensitives allergiques.
-------------------------------------	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 5, 11.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 14 de 15

Abréviations et acronymes

Aerosol 3: Aérosol, catégorie de danger 3
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne
UE: Union européenne
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
Facteur M: Facteur de multiplication
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
DGR: Dangerous Goods Regulations
ICAO: International Civil Aviation Organization
TI: Technical Instructions
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 3; H229	D'après les données d'essais

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, acide

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste +200ml HT1

Révision: 25.02.2026

Code du produit: 1108569

Page 15 de 15

benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)